

## RAPPORT N°8 : ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE AO274 À OLLIERGUES

Considérant qu'une estimation par le service des Domaines n'est pas impérative dans le cadre d'un achat inférieur à 180 000€ ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes loue des locaux à la Mairie d'Olliergues pour exercer certaines de ses compétences. Les locaux considérés ne sont aujourd'hui plus adaptés.

Afin d'améliorer le service rendu à la population, Monsieur le Président propose d'acquérir un bâtiment situé sur la place centrale d'Olliergues au 24 rue du Maréchal De Lattre de Tassigny, cadastré AO 274.

Ce bâtiment vacant nécessitera des travaux d'adaptation pour son utilisation par les services de la Communauté de communes.

Après négociations avec les propriétaires, il est proposé de réaliser l'achat de ce bâtiment au prix de 52 000€.

Sur proposition du Président,

### **Délibération,**

il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et réaliser l'achat avec les consorts DEBARGE pour un montant de 52 000 € ;
- de charger l'étude notariale Auboyer-Fiol / Simand-Lempereur de cette transaction ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération ;